

Département  
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----

Conseillers de la  
Communauté en exercice :  
44  
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la  
porte de la Maison de  
la Communauté  
Le 29 juillet 2022  
Convocation faite  
Le 20 juillet 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----

**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----

**Séance du 26 juillet 2022**

-----

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M<sup>mes</sup> Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Pascal GILLAUX (représenté par M<sup>me</sup> Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M<sup>me</sup> Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M<sup>mes</sup> Laure BARBE (pouvoir à M. Jean GUION), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

---

**OBJET :**

**2022-07-142 Formation BNSSA : acceptation des paiements des frais de formation par les candidats et autorisation de les rembourser pour les candidats conventionnés**

Considérant la pénurie de Maîtres-nageurs Sauveteurs, titulaires du BNSSA et les problèmes de recrutement créés de ce fait pour la Communauté et la SPL Rives de Meuse,

Considérant la décision du Président d'organiser une formation au diplôme du BNSSA en partenariat avec la SPL Rives de Meuse, pour pallier cette pénurie,

Considérant la proposition faite aux postulants à cette formation de conventionner avec la Communauté de Communes ou la SPL Rives de Meuse afin de s'engager à travailler pour le compte d'une de ces structures finançant, en contrepartie, sa formation,

Considérant, que, quelle que soit la décision des candidats sur le financement de leur formation, il convenait d'encaisser leur participation aux frais de formation,

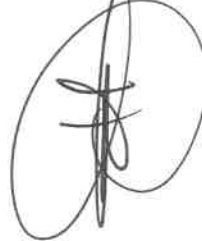
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **accepte** tous paiements des candidats à la formation BNSSA pour un montant de 500 € par candidat, ou 270 €, montant correspondant aux frais de formation PSE1 hors coûts engagés par la Communauté ou la SPL Rives de Meuse de 230 €,

\* **donne délégation** au Président pour procéder au remboursement des candidats qui auront accepté de conventionner avec la Communauté et pour signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme  
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' with a vertical line through it, enclosed within a large, irregular oval shape.